



Avis d'audience par écrit

Le 27 novembre 2020

Réf. 2020-H-110

La CCSN tiendra une audience par écrit au sujet des modifications proposées par Ontario Power Generation au plan intégré de mise en œuvre pour la centrale nucléaire de Pickering

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience fondée sur des mémoires afin d'étudier la demande d'Ontario Power Generation Inc. (OPG) concernant le retrait d'une mesure de résolution du plan intégré de mise en œuvre (PIMO), révision 1, pour la centrale nucléaire de Pickering. Cette audience par écrit a également lieu afin d'étudier une demande visant à reporter le délai de deux autres mesures de résolution du PIMO de la centrale de Pickering. Les trois mesures de résolution sont documentées dans le PIMO de Pickering et doivent être achevées le 31 décembre 2020. La centrale nucléaire de Pickering est située dans la ville de Pickering, en Ontario.

À la suite du bilan périodique de la sûreté 2 pour Pickering, des améliorations à la sûreté ont été relevées, notamment la mesure de résolution G25-RS1-04-20 qui consiste à terminer le reclassement dans la catégorie 2 des questions de sûreté relatives aux CANDU touchant les accidents de perte de réfrigérant primaire dus à une grosse brèche (APRPGB). OPG ne peut respecter ce délai, car elle utilise une méthodologie différente pour analyser les APRPGB, et demande le retrait de cette mesure de résolution du PIMO afin d'en faire le suivi séparément.

La mesure de résolution G04-RS2-06-08 vise à s'assurer qu'il n'y a aucun contact prévu entre le tube de calandre et la buse du système d'injection de poison pendant la période d'exploitation prolongée de la tranche 6 de Pickering. La mesure de résolution G01-RS1-06-01 vise à assurer le suivi du transitoire de refroidissement nominal qui sera utilisé dans les analyses probabilistes des fuites avant rupture, et à confirmer que le code relatif à ces analyses est complet. OPG a demandé de reporter les délais initiaux pour ces mesures de résolution dans le PIMO de Pickering.

En vertu de l'article 3 des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (les Règles), la Commission a décidé de modifier les Règles afin que le déroulement de l'audience soit le plus informel et le plus rapide possible, compte tenu des circonstances et de l'équité. La Commission examinera les mémoires d'OPG et du personnel de la CCSN, ainsi que les interventions écrites des membres du public. Par la suite, une formation de la Commission délibérera et rendra une décision concernant la demande d'OPG.

OPG a affiché sa demande sur son [site Web](#) (en anglais). Les mémoires d'OPG et du personnel de la CCSN seront disponibles sur le site Web de la CCSN, à suretenucleaire.gc.ca, ou sur demande auprès du Secrétariat après le **27 novembre 2020**.

Conformément à l'article 19 des Règles, les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier en cause ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles à la Commission dans sa prise de décision sont invitées à commenter par écrit la demande d'OPG. Les demandes d'intervention doivent être présentées au Secrétariat de la Commission d'ici le **8 janvier 2021**, au moyen du [formulaire de demande en ligne](#) ou aux coordonnées indiquées ci-dessous. **La demande d'intervention doit comprendre les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du demandeur

Tous les mémoires peuvent être téléchargés à partir du site Web de la CCSN ou obtenus sur demande auprès du Secrétariat. Les renseignements personnels, comme l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

Après les délibérations et la décision de la Commission sur la question à l'étude, un compte rendu de décision sera publié sur le site Web de la CCSN et fourni sur demande. La Commission devrait rendre sa décision en janvier 2021.

Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou sur l'installation visée, ou pour demander des documents, communiquez avec :

Agente du tribunal, Secrétariat

Tél. : 343-550-8309 ou 1-800-668-5284

Courriel : cns.interventions.ccsn@canada.ca

Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)